

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Droit du travail : AvoSial présente 15 propositions de réforme aux candidats à la présidentielle**

**S'adressant à la fois aux candidats à l'élection présidentielle et aux futurs parlementaires, AvoSial dévoile aujourd'hui 15 propositions audacieuses pour réformer notre droit du travail encore trop contraignant pour les entreprises. Premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social, AvoSial entend ainsi libérer le dialogue social tout autant que le marché de l'emploi et placer l'intérêt des entreprises au cœur de l'action gouvernementale des prochains mois. Les premières mesures d'AvoSial pour une refondation du droit du travail suscitent d'ores et déjà l'intérêt des candidats : le premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social vient de recevoir le 5 avril à leur demande les équipes d'Emmanuel Macron et de François Fillon.**

#### **Nouveau rendez-vous après le 7 mai**

Foulques de Rostolan et Romain Raquillet représentaient l'ancien Ministre de l'Economie et l'ex-Premier Ministre était représenté par Viviane Chaine-Ribeiro et Eric Aubry. Les deux équipes se sont succédées et ont pu débattre à tour de rôle pendant une heure et demie avec les membres du Bureau d'AvoSial. Si certaines propositions ont été reprises par les candidats de manière totale ou partielle, ce n'est pas le cas de toutes, comme la simplification du CDD et du travail à temps partiel ou l'absence de plafond et de plancher pour les indemnités de licenciement. A l'issue de ces échanges constructifs dans un climat cordial, les représentants des candidats et les membres du Bureau d'AvoSial se sont donné rendez-vous après le 7 mai pour poursuivre le dialogue et contribuer à la préparation technique de réformes plus que jamais nécessaires pour faire du code du travail un outil de compétitivité pour nos entreprises et notre économie.

#### **5 axes pour une flexibilité accrue**

L'heure n'est plus aux lois timides. Les cinq prochaines années doivent marquer une avancée concrète vers la flexibilité réelle du droit du travail, seul moyen d'assurer un avenir viable à l'économie française. Pour atteindre cet objectif de bon sens, le droit du travail doit être réformé en profondeur. En première ligne, les membres d'AvoSial, forts de leur expérience de praticiens, invitent les futurs décideurs à se saisir de 5 axes de réforme regroupant une quinzaine de propositions ambitieuses.

*« Nous avons identifié cinq thématiques sur lesquelles il nous semble la fois réaliste et incontournable d'engager une réforme juridique d'ampleur »,* souligne Nicolas de Sevin, Président d'AvoSial. *« En premier lieu, nous tenons à*

affirmer la nécessité impérative de rééquilibrer **les libertés des employeurs et des salariés** au sein de l'entreprise. Nous présentons aux candidats aux élections présidentielle et législatives les mesures nécessaires pour réformer le **contrat de travail**, faciliter le **dialogue social**, assouplir les procédures de **restructuration et de licenciement** et enfin rééquilibrer le **contentieux** en droit du travail » poursuit-il.

### **Droits et devoirs des salariés et employeurs : équilibrer et non privilégier**

Les membres d'AvoSial rencontrent quotidiennement des employeurs démunis face aux contraintes et normes, parfois inutiles et souvent inefficaces. Le problème majeur reste l'insécurité juridique dans laquelle les employeurs sont plongés en cas de contestation. *« Nombre d'avocats d'entreprise ne font que constater la sévérité des juges vis-à-vis des employeurs, quand les salariés sont souvent protégés à outrance »,* déplore Danièle Chanal, Vice-Présidente d'AvoSial. *« Tout salarié a droit à un emploi stable et durable. Pourquoi les employeurs ont-ils recours aux contrats courts, qui précarisent leurs bénéficiaires ? Parce qu'ils ne peuvent s'appuyer sur une confiance suffisante en la jurisprudence pour embaucher dans le cadre d'un contrat stable »* renchérit Marie-Hélène Bensadoun, Vice-Présidente du syndicat d'avocats. Comment investir, comment prévoir une croissance face au risque constant de jugements qui méconnaissent trop souvent le fonctionnement réel et les contraintes de l'entreprise ?

### **Aller au fond du débat**

A travers ces 15 propositions, qui seront détaillées jusqu'à l'élection du prochain Président de la République, le premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social a pour objectif de rééquilibrer les droits et devoirs des salariés et employeurs, en plaçant des propositions aussi concrètes que réalistes au cœur du débat public.

*« Nous devons dépasser les grandes idées et aller au fond du débat. La croissance française restant fragile, notre droit doit nécessairement redevenir un formidable levier pour la consolider. Avec ces quinze propositions ambitieuses, nous voulons construire un dialogue. La qualité de nos échanges avec les équipes de François Fillon et Emmanuel Macron est un point de départ très encourageant. Nous devons poursuivre notre effort de pédagogie pour passer de la parole aux actes. Nous y sommes prêts »* conclut Nicolas de Sevin.

**Contact presse : Cécile de Bentzmann**  
**Agence Droit Devant**  
**Tel. : 01 39 53 53 33 - bentzmann@droitdevant.fr**

### **A propos d'AvoSial**

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble plus de 400 membres à travers la France. AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises. [www.avosial.fr](http://www.avosial.fr)



## Refonder le droit du travail

### Libertés et entreprise

- 01** Réaffirmer que la Liberté de travailler et celle d'entreprendre sont des principes constitutionnels.
- 02** Inclure l'intérêt de l'entreprise parmi les critères du principe de proportionnalité.

### Contrat de travail

- 03** Simplifier le recours au CDD et les règles sur le travail à temps partiel.

### Dialogue social

- 04** Réduire à deux le nombre de seuils de représentation du personnel et simplifier le décompte des effectifs.
- 05** Créer une Instance Unique de Représentation du Personnel apte à négocier les accords d'entreprise.
- 06** Limiter au seul lien avec le Mandat le contrôle de l'inspecteur du travail sur le licenciement des salariés protégés.

### Licenciement et restructuration

- 07** Ajouter la réorganisation dans l'intérêt de l'entreprise aux motifs autonomes de licenciement économique.
- 08** Définir le Groupe, pour l'ensemble de ses occurrences en droit du travail, par référence à l'article L.233-1 du Code de commerce.
- 09** Supprimer l'obligation de reclassement hors Entreprise compte tenu de son faible équilibre sécurité juridique / impact social (tel qu'établi par les études des Ateliers de la Convergence et d'AvoSial)
- 10** Supprimer les dispositions des lois Hamon et Florange sur les cessions d'entreprises et fermetures d'établissements.

### Contentieux

- 11** Supprimer le plancher de 6 mois d'indemnisation dans le cadre d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse (art. L.1235-3 du Code du travail).
- 12** Harmoniser et abrégé les délais de recours administratifs et contentieux à 3 mois pour contester une sanction, un licenciement, une démission, une rupture conventionnelle, des rappels de salaires.
- 13** Supprimer le droit à réintégration en cas de nullité de la rupture du contrat de travail.
- 14** Supprimer les sanctions pénales en droit du travail, au profit de sanctions civiles (dommages-intérêts).
- 15** Limiter les effets rétroactifs de la jurisprudence.